

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU VAR



VILLE DE SOLLIES PONT

EXTRAIT

du registre des délibérations
du Conseil Municipal
de la Commune de SOLLIES PONT

Séance du jeudi 21 octobre 2021

| NOMBRE DE MEMBRES | | |
|--|----------------|-----------------------------|
| Afférents Au Conseil | En exercice | Ont pris part au vote |
| 33 | 33 | 33 |
| <p>Date de la convocation 14 octobre 2021</p> <p>Date d'affichage 14 octobre 2021</p> <p>Délibération n° 2021-57</p> <p>Objet de la délibération <i>Direction de l'urbanisme – ZAC « ECO – QUARTIER LES LAUGIERS SUD » - Avenant n° 3 au traité de concession</i></p> <p>Vote pour à l'unanimité</p> <p>POUR : 33 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0</p> | | |

L'an deux mille vingt et un, le vingt et un octobre deux mille vingt et un, à dix-huit heures et trente-deux minutes, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle des fêtes, sous la présidence de Monsieur André GARRON, Maire.

Etaient présents :

GARRON André, COIQUAULT Jean-Pierre, RAVINAL Danièle, DUPONT Thierry, GOTTA-SMADJA Marie-Aurore, LAURERI Philippe, FOUCOU Roseline, BOUBEKER Patrick, DELGADO Alexandra, LE TALLEC Jean-Claude, BARNAY Patrice, BERTRAND Huguette, SCHMITTE Laurent, PONROY Nathalie, BESSET Monique, LARCHE Laurence, TREQUATTRINI Pascale, CHARRETON Paule-Sandrine, ATIAS Jessica, CHAUCHE Dalel, BLANC Benjamin, LEVEQUE Mickaël, CROCE Marc-Edouard, VAZ Hugo, ORTIS Elsa, VINCENTS Christiane, LAGIER Laure, ROYET Pierre.

Procurations :

NAAL Jean-Michel donne procuration à COIQUAULT Jean-Pierre, BELTRA Sandrine donne procuration à BERTRAND Huguette, GANDIN Frédéric donne procuration à GOTTA-SMADJA Marie-Aurore, BOLLA Alain donne procuration à VINCENTS Christiane, MARINONI Audrey donne procuration à ROYET Pierre.

Absents :

Aucun.

Conformément à l'article L. 2121.15 du Code général des collectivités territoriales, Madame Huguette BERTRAND est nommée secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents.

Monsieur le maire rappelle que par délibération du 27 octobre 2017, le Conseil Municipal a approuvé l'attribution de la concession d'aménagement de la ZAC « ECO-QUARTIER LES LAUGIERS SUD » à SNC Villes & Projets.

Le 14 décembre 2017, la commune et VILLES ET PROJETS ont signé le traité de concession relatif à cette opération.

Il est nécessaire d'établir un avenant au traité de concession ayant pour objet de modifier les modalités de réalisation des 30 places de stationnement publiques prévues dans le programme des équipements publics du dossier de réalisation de la Zone d'Aménagement Concertée.

En effet, dix places publiques sont réalisées en aérien sous la maîtrise d'ouvrage de NEXIVILLE 8 le long de la voirie interne de la ZAC située à l'Est de la Route Départementale 58. Les 20 autres places, situées dans le parking silo de l'îlot A, sont

réalisées par la SCCV SOLLIES PONT LAUGIERS ILOTS AC, maître d'ouvrage du programme de construction de l'îlot A.

Il est proposé au conseil municipal d'approuver l'avenant au traité de concession (pièce jointe) et d'autoriser monsieur le maire à le signer.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de l'Urbanisme, et notamment son article L. 300-4,

VU la délibération du 17 septembre 2015 décidant de la création d'une zone d'aménagement concerté sur le secteur des Laugiers Sud,

VU le dossier de création de la ZAC « ECO-QUARTIER LES LAUGIERS SUD » comprenant l'ensemble des pièces visées à l'article R. 311-2 du Code de l'Urbanisme,

VU la délibération du 27 octobre 2017 approuvant l'attribution de la concession d'aménagement de la ZAC « ECO-QUARTIER LES LAUGIERS SUD » à SNC Villes & Projets,

VU la délibération du 20 septembre 2018 approuvant le dossier de réalisation de la ZAC et le programme des équipements publics.

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré,
Le conseil municipal,

à main levée et à l'unanimité des membres présents et de ses représentants

- **APPROUVE** l'avenant n° 3 au traité de concession joint à la délibération,
- **AUTORISE** monsieur le maire à signer l'avenant au traité de concession et tous les documents s'y rapportant.

Dit que la présente délibération sera transmise à monsieur le Préfet du Var
La présente délibération sera publiée au recueil des actes administratifs
Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an que dessus.
Pour copie certifiée conforme.

Docteur André GARRON
Maire





Plan de masse îlot A